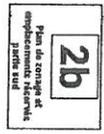


- UA**
 DEMONSTRATION DE LA ZONE OU DU SECTEUR
 DÉLIMITA TION DES ZONES OU DES SECTEURS
 EMPLACEMENT RESERVE POUR EQUIPEMENT PUBLIC
 EMPLACEMENT RESERVE POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
 POUCEMENT MINIMUM DE LOGEMENTS SOCIAUX
 EMPLACEMENT RESERVE POUR ESPACE PUBLIC
 (VOIE, PARCOURS, PL / JE PUBLICS)
 ZONE DE PROJET, SENSITIVE DURABLEMENT NOTIFIEE POUR UNE PERIODE
 DE 5 ANS A COMPTER DE LA DATE D'APPROBATION DU P.L.U., OU
 LES CONSTRUCTION ET INSTALLATIONS D'UNE SUPERFICIE SUPERIEURE
 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DU
 EMPLACEMENT RESERVE POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE A L'ADN
 N° DE L'EMPLACEMENT RESERVE (VOIR LIBRE DES L.A. BLANCKE)
 ESPACES MOIRS CLASSÉS
 ECHELLE 1:2000

LE TRIO D'ACTES COTE BYZAN
 COMUNE DE SAINT-MANICHON
 DES INTERIEUR DES LITES SAMPLES

**MODIFICATION N°2
 DU
 PLAN LOCAL D'URBANISME**



PRESCRIPTION PAR OCAI 21/06/2012
 APPROBATION PAR O.M.U 20/07/13 AU 26/07/13
 ET EXECUTION LE

- ZONE ROUGE**
 au plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain approuvé
- ZONE BLEUE**
 au plan de prévention des risques naturels de mouvement de terrain approuvé
- ZONE ROUGE**
 au plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé
- ZONE BLEUE**
 au plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé



Parcelle 1576

ANNEXE 6.